

Réunion des associations le 24 juin 2014

Etude BRGM relative à l'évaluation de l'effet hydrosédimentaire des enrochements de haut de plage

Début 2014, lors d'une commission régionale de gestion durable du littoral, et dans le contexte post-tempêtes hivernales, a été souhaité la réalisation d'un retour d'expérience permettant de préciser l'effet des enrochements à leur voisinage.

Les tempêtes hivernales ont notamment souvent permis de constater que devant ces perrés en enrochement, l'abaissement du niveau de l'estran était souvent important après tempête, et qu'à leur extrémité, la dune subissait un recul particulièrement important.

Cette étude, confiée au BRGM, est en cours et va se poursuivre jusqu'à la rentrée.

L'idée est de s'appuyer au maximum sur les études scientifiques existantes pour expliquer le phénomène, et de confronter ces informations par une approche terrain. Il a été proposé de s'appuyer sur 4 sites d'études : Saint Hilaire de Riez, l'Epine (Eloux), l'Île d'Yeu (les Conches) et Pen Bron.

Travaux de protection contre les risques littoraux

La politique de l'Etat s'appuie essentiellement :

- sur le **Plan submersion rapides (PSR)** s'agissant de la prévention des risques de submersion : c'est dans ce cadre global qu'ont été lancés le programme d'élaboration des PPRL (documents d'urbanisme) sur l'ensemble du littoral régional, les Programmes d'actions de prévention des inondation (PAPI) et différentes actions visant à améliorer les dispositifs d'alerte et de surveillance. S'agissant des PAPI, le littoral régional est particulièrement bien couvert. La priorité est donnée dans ce cadre aux travaux de protection bénéficiant à la protection des personnes (sauvegarde des vies humaines), présentant une analyse coût-bénéfices favorable et s'inscrivant dans une démarche globale de prévention des risques. Ces programmes d'action (PAPI) sont portés et élaborés par les collectivités à l'échelle d'un bassin de risque cohérent. Ils doivent faire l'objet d'une concertation avec les acteurs du territoire tout au long de la démarche d'élaboration puis de mise en oeuvre de ces programmes.

- sur la **stratégie nationale de gestion durable du trait de côte** s'agissant des risques liés à l'érosion littorale : la convention régionale partenariale de gestion durable du littoral (Etat, Conseils généraux, Conseil régional) décline les principales orientations de cette stratégie nationale, en privilégiant (dans le cadre du soutien financier qu'elle offre) les modes d'interventions les plus doux et les interventions uniquement au droit des secteurs à enjeux (habitations). Dans le cadre de la convention régionale, les partenaires ont souhaité engager la définition d'une stratégie régionale (en cours d'élaboration), visant à poursuivre et développer les objectifs de la stratégie nationale, notamment en amorçant les réflexions prenant en compte l'évolution sur le long terme du trait de côte. L'Etat incite désormais à intégrer toutes les variantes dans l'analyse comparative de scénarii de gestion préalable à toute décision d'aménagement de protection.